



HAL
open science

Présentation de "la nomination des langues dans l'histoire"

Emilie Aussant

► **To cite this version:**

Emilie Aussant. Présentation de "la nomination des langues dans l'histoire". Histoire Epistémologie Langage, 2009, 31 (2), pp.5-13. halshs-00466136

HAL Id: halshs-00466136

<https://shs.hal.science/halshs-00466136v1>

Submitted on 2 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA NOMINATION DES LANGUES DANS L'HISTOIRE

*Les participants au projet «La nomination des langues dans l'histoire» ont tenu
à dédier ce numéro à la mémoire de Claude Lévi-Strauss,
disparu le 30 octobre 2009.*

*Intellectuel et humaniste majeur, il contribua de façon lumineuse à l'un des
débats centraux de la pensée occidentale du 19^e s. :
la prise en compte de l'Autre.*

PRÉSENTATION*

Émilie Aussant

Laboratoire d'Histoire des Théories Linguistiques
Université Paris Diderot - CNRS

avec la participation de l'ensemble des auteurs du numéro

1. LE PROJET

Le projet intitulé « La nomination des langues dans l'histoire », que j'ai initié en novembre 2006, s'est développé au sein de l'UMR « Histoire des théories linguistiques » et a pu bénéficier du soutien logistique de cette dernière. L'ensemble des participants se joint à moi pour l'en remercier.

L'objectif général était d'étudier, à travers les dénominations de la langue, l'histoire des représentations de l'objet < langue > dans quatre groupes de traditions grammaticales anciennes : 1) un groupe occidental, représenté par les traditions

* Je remercie Sylvain Auroux de ses remarques et commentaires enthousiastes. Mes remerciements vont également à Damien Chaussende et Karine Chemla pour leur disponibilité et leur aide.

grecque et latine ; 2) un groupe moyen-oriental, représenté par les traditions arabe et hébraïque ; 3) un groupe oriental, représenté par les traditions sanskrite/prakrite et tamoule ; 4) un groupe extrême-oriental, représenté par les traditions chinoise et japonaise.

Si la question de la dénomination des langues a déjà fait l'objet de travaux collectifs (on peut citer notamment le projet d'Andrée Tabouret-Keller, initié en 1997 par la publication d'un premier ouvrage sur les enjeux de la nomination des langues¹, suivi de la parution, en avril dernier, d'un travail sur le patrimoine plurilingue de la Grèce actuelle²), la perspective que nous avons adoptée pour le présent projet est, à ma connaissance, tout à fait singulière. Les études que ce numéro rassemble portent sur un corpus de textes anciens – exception faite de la tradition chinoise³, les plus anciennes sources datent du 4^e s. avant notre ère, les plus tardives du 12^e s. –, et ces textes ont été composés par les premiers « théoriciens » du langage (grammairiens, poètes, lexicographes, exégètes, etc. autrement dit, les auteurs des plus anciennes réflexions sur le langage humain qui nous soient parvenues) des huit traditions énumérées précédemment.

Pourquoi cette thématique – la dénomination des langues – et pourquoi ce corpus ? La terminologie, pour l'historien des réflexions relatives au langage, constitue le principal moyen d'accès à l'organisation conceptuelle qui la soutient. En étudiant les noms des langues employés dans les tout premiers outils linguistiques, nous espérons apporter des réponses aux deux questions suivantes : 1) comment les premiers « théoriciens » du langage ont-ils construit l'objet < langue > ? 2) comment ont-ils appréhendé la diversité linguistique ? Ces deux questions nous semblent fondamentales pour l'histoire des théories linguistiques car elles intéressent, d'une manière ou d'une autre, ce que l'on appelle, à la suite de Sylvain Auroux⁴, l'activité de grammatisation. Étudier la manière dont les premiers théoriciens ont désigné l'objet qu'ils décrivaient permet notamment d'aborder, sous un angle nouveau, la question de la constitution de la « langue commune » dans chacune des traditions représentées. Pourquoi s'être intéressé, parallèlement à la construction de l'objet < langue >, à la représentation de la diversité linguistique ? Les travaux réunis révèlent qu'un facteur domine largement dans la création des langues communes anciennes, à savoir le rapport aux variétés linguistiques autres. Le fait que ce soit au contact de la différence que l'on prend la mesure de ce qui fait ce que l'on est ou, en l'occurrence, de ce qui fait ce que l'on décrit, se retrouve dans toutes les traditions. Dans ce contexte, décrire la construction de l'objet < langue >, c'est aussi travailler sur la représentation de la diversité linguistique.

Quel est l'apport de la perspective comparative ? Les langues représentées par les traditions étudiées dans le cadre de ce projet se différencient à plusieurs niveaux : 1) au niveau géographique (groupe occidental, groupe moyen-oriental, groupe oriental, groupe extrême-oriental) ; 2) au niveau typologique (au sein d'un même groupe – sanskrit *versus* tamoul, chinois *versus* japonais – ou entre groupes – groupe occidental *versus* groupe moyen-oriental –) ; 3) au niveau de

1 Tabouret-Keller (1997).

2 Adamou (2008).

3 L'étude de Christoph Harbsmeier porte sur l'ensemble des documents accessibles.

4 Auroux (1992, 1994).

leur rapport à la sphère religieuse (arabe, hébreu, sanskrit *versus* autres langues) ; 4) au niveau de leur « statut », dans le sens où certaines langues vivaient, ou ont vécu à un moment donné, dans l'ombre d'une autre (latin *versus* grec, japonais *versus* chinois, tamoul *versus* sanskrit, hébreu *versus* arabe) ; 5) au niveau de leur rapport à l'écriture (chinois, japonais *versus* sanskrit). Notons par ailleurs que certaines traditions sont apparues de manière indépendante (traditions grecque, arabe, sanskrite et chinoise), alors que d'autres résultent d'un transfert (traditions latine, hébraïque, tamoule et japonaise). La mise en parallèle de cas de figure particulièrement variés, voulue dès le début, permet avant tout de rendre compte de la diversité des conceptions de l'objet < langue >. Si l'interrogation qui préside à ce projet est une (pourquoi, comment et quand nomme-t-on la langue que l'on décrit), les réponses apportées par les traditions étudiées ne le sont pas forcément. On constate, par exemple, que la langue latine est dotée d'une dénomination propre (*lingua latina*) dès le plus ancien outil linguistique qui nous soit parvenu (l'ouvrage de Varron, 45 avant notre ère), alors que Pāṇini (4^e s. avant notre ère), auteur de l'une des grammaires les plus achevées qui soient, n'emploie aucun terme propre pour désigner la langue qu'il décrit. Pour autant, ces traditions ne sont pas sans analogie ; des tendances communes, sur lesquelles je reviendrai plus loin, se dégagent des études rassemblées dans ce projet⁵.

La question qui s'est posée dès le départ, à l'ensemble des participants, concernait le genre de terminologie que nous souhaitions étudier : fallait-il s'en tenir aux appellations qui désignent, de manière générale, une variété linguistique utilisée comme moyen de communication (*grosso modo*, ce que l'on entend par « langue » en français) ? Fallait-il se limiter aux noms propres de langue (tels que « le grec », « l'arabe ») ? Devions-nous prendre en compte les termes qui désignent l'activité langagière en général (du type « parole » ou « langage »), les noms de registres de langue, les termes désignant l'unité « mot », ceux renvoyant à la prononciation ? Très rapidement, nous avons constaté qu'il était illusoire de proposer une grille qui puisse guider l'analyse de notre corpus, particulièrement hétérogène. Dans certaines traditions, la langue n'a pas – au départ – de nom qui lui soit propre, elle est simplement désignée par des mots signifiant quelque chose comme « parole » (c'est le cas, je l'ai déjà évoqué, du sanskrit jusqu'au 5^e s., mais c'est aussi le cas du japonais jusqu'au 9^e s.) ; dans d'autres cas, comme celui du latin précédemment mentionné, la langue est dotée d'un nom propre dès les débuts de la tradition. Par ailleurs, ce qui est présenté comme « autre », dans certaines traditions comme celle du sanskrit, du grec et du latin, c'est souvent – voire seulement – un mot ou une prononciation ; pour quelques-uns d'entre nous, il fallait également prendre en compte ces éléments-là de la terminologie. Nous nous en sommes donc tenus à l'axe de recherche suivant : étudier la manière dont les premiers théoriciens du langage nomment ce qu'ils décrivent ainsi que ce qui s'en différencie, et mettre au jour les conceptions qui sous-tendent leurs pratiques.

2. PRÉSENTATION DES TRADITIONS ÉTUDIÉES

Une brève description des traditions représentées dans cette étude s'impose.

5 Voir partie 3.

Chaque présentation, rédigée par le spécialiste concerné, s'articule autour de cinq points : 1) la période considérée ; 2) le type de sources compulsées ; 3) la matérialité des données (tradition orale ou écrite) ; 4) le degré d'indépendance de la tradition ; 5) l'accès aux sources primaires.

2.1. *Tradition grecque (Frédéric Lambert, Université de Bordeaux III, UMR CNRS 5263)*

- Les textes pris en compte vont d'Homère (8^e s. avant notre ère) aux commentaires tardifs de la *Tekhnè* de Denys le Thrace (6^e s. ?). Cela correspond *grosso modo* à l'Antiquité classique.
- Ces textes sont essentiellement de trois types : littéraires, historiques et grammaticaux.
- La tradition grecque a vraisemblablement toujours été écrite.
- Les Grecs ne font mention d'aucune tradition autre que la leur, mais il est clair qu'à partir d'une certaine époque, notamment après la conquête romaine, la culture grecque a beau bénéficier d'un prestige plus important, elle ne fait qu'un avec la culture romaine de langue latine.
- Les textes et les éditions critiques sont nombreux mais il y a eu beaucoup de pertes, notamment dans la littérature grammaticale. À l'exception de ce qui est recensé dans les *Grammatici Graeci*, les textes sont généralement fragmentaires.

2.2. *Tradition latine (Bruno Rochette, Université de Liège)*

- La période considérée débute avec les premières manifestations de la conscience linguistique des romains (3^e s. avant notre ère) et s'étend jusque vers 250.
- Les sources compulsées sont des textes grammaticaux et lexicographiques, des textes littéraires en prose et en poésie, des textes historiques et des traités de rhétorique.
- La tradition latine a toujours été écrite.
- L'influence de la tradition grecque est capitale à Rome. Les Romains ont hérité des Grecs la tradition contrastive de se représenter les langues, qui consiste à opposer « ceux qui parlent grec » à « ceux qui ne le parlent pas ».
- Les sources sont connues de façon fragmentaire (notamment pour les premiers grammairiens latins), mais beaucoup de textes utilisés (Cicéron, Quintilien) sont des ouvrages complets. Tous ces textes, y compris les fragments, ont fait l'objet d'éditions critiques (parfois commentées).

2.3. *Tradition arabe (Jean-Patrick Guillaume, Université de Paris Sorbonne Nouvelle, UMR CNRS 7597)*

- La période considérée s'étend de l'époque antéislamique (6^e s.), marquant les premières manifestations accessibles d'une conscience linguistique spontanée, à la fin du 10^e s.
- Pour la période la plus ancienne, ce sont les ouvrages de philologues et compilateurs spécialistes des « antiquités arabes » qui ont été étudiés ; à partir du 8^e s., ce sont les traités grammaticaux, notamment le *Kitāb* de Sibawayhi.

- La matérialité des données est mixte pour la période la plus ancienne (transmises oralement au départ, elles ont été mises par écrit et remaniées à partir des 8^e-9^e s.).
- Sur la question de la dénomination des langues, il ne semble pas y avoir d'influence de la part d'une autre tradition.
- Un grand nombre des textes accessibles a été édité, pour certains depuis la fin du 19^e s.

2.4. *Tradition hébraïque (Sophie Kessler-Mesguich, Université de Paris Sorbonne Nouvelle/Centre de recherche français de Jérusalem, UMR CNRS 7597)*

- La période considérée s'étend de la Bible au 13^e s.
- Les sources compulsées sont : 1) les textes traditionnels (*Bible, Talmud*) ; 2) les commentateurs médiévaux de ces textes ; 3) les grammaires et dictionnaires de l'hébreu biblique jusqu'au 13^e s.
- Il s'agit d'une tradition écrite exclusivement.
- Elle a été influencée par la tradition arabe.
- Pour la *Bible*, c'est le texte massorétique qui a été consulté ; pour le Talmud, l'édition courante (pas d'édition critique à ce jour) ; pour les commentateurs et grammairiens, les éditions princeps dans la mesure du possible (situation extrêmement variable selon les textes, certains édités dès la fin du 15^e s., d'autres au 19^e s. seulement). On trouve quelques éditions critiques.

2.5. *Tradition sanskrite pāṇinéenne et débuts de la tradition prakrite (Émilie Aussant, Laboratoire d'Histoire des Théories Linguistiques, Université Paris Diderot - CNRS)*

- La période considérée va du 4^e s. avant notre ère (élaboration de la grammaire de Pāṇini) jusqu'aux alentours du 12^e s. (date de composition d'une grammaire prakrite – le *Prākṛtānuśāsana* – décrivant plusieurs variétés linguistiques).
- Sources compulsées : textes grammaticaux, un traité de dramaturgie.
- Tradition sanskrite : orale à ses débuts ; date de la première mise en écriture des textes inconnue ; dans la plupart des cas, les manuscrits sont nombreux mais tardifs (la grande majorité datent du 18^e-19^e s.). Tradition prakrite : très probablement écrite dès le départ.
- La tradition grammaticale sanskrite plonge ses racines dans les textes indo-âryens les plus anciens qui nous soient parvenus : les *Veda*. Pāṇini cite un certain nombre de ses prédécesseurs, dont les travaux ont disparu. Pour la tradition prakrite, la tradition sanskrite constitue une référence constante, bien que toujours implicite.
- Aucun texte majeur de la tradition grammaticale pāṇinéenne n'a fait, à ce jour, l'objet d'une édition critique intégrale⁶. Les éditions de référence sont les éditions « pionnières » du 19^e s. La situation n'est guère meilleure pour le prakrit (le *Prākṛtaprakāśa* de Vararuci a fait l'objet d'une édition critique (Cowell, 1854) ; un seul manuscrit du *Prākṛtānuśāsana* de Puruṣottamadeva est parvenu

6 Sur la « problématique » absence d'éditions critiques des textes fondamentaux de la tradition pāṇinéenne, voir Bronkhorst (2008).

jusqu'à nous⁷ ; pour ce qui est du *Nāṭyaśāstra*, « une édition critique digne de ce nom » est attendue⁸).

2.6. Tradition tamoule (Eva Wilden, *École Française d'Extrême-Orient*)

- La période considérée couvre essentiellement le premier millénaire. Des références sont faites à des textes ultérieurs.
- Les sources compulsées – poèmes séculiers et religieux, épigraphie – ne sont pas des textes théoriques, mais montrent les traces d'une conceptualisation qui affleure.
- La tradition littéraire tamoule est probablement orale à ses débuts, avec mise par écrit et canonisation des textes à partir du 8^e s.
- C'est dans l'ombre de la tradition sanskrite que le tamoul découvre et dessine son identité. L'interlocuteur indo-européen est toujours présent, bien que souvent silencieux, dans la terminologie et la phraséologie.
- Malgré les travaux prometteurs de missionnaires commencés au 17^e s. (tels que Beschi ou Graul), et malgré la sophistication de la réflexion en tamoul sur le tamoul, les discours à usage externe (en langues occidentales) présentant la tradition linguistique tamoule au monde extérieur sont restés plus idéologiques qu'académiques, et les découvertes de savants comme Caldwell (sur la famille dravidienne) ont eu un impact politique plus fort que leur impact scientifique, du fait du développement du nationalisme dravidien. À ce jour, les éditions de textes sont – dans le meilleur des cas – passables, et le travail se fait avec des dictionnaires de la première ou deuxième génération. Dans ces circonstances, les questions concernant l'histoire intellectuelle et celles sur la représentation des langues ne peuvent recevoir que des réponses provisoires et incomplètes, basées sur des sondages que l'on espère représentatifs.

2.7. Tradition chinoise (Christoph Harbsmeier, *Université d'Oslo*)

- La période considérée s'étend du 11^e s. avant notre ère jusqu'au 20^e s. (l'auteur fait le choix de prendre en compte l'ensemble des données accessibles).
- Documents étudiés : dictionnaires et leurs commentaires, textes littéraires, textes religieux, grammaires.
- Il s'agit d'une tradition écrite.
- Dès le 3^e s., elle subit, sur des thématiques particulières, l'influence de la tradition sanskrite.
- La plupart des outils linguistiques proprement dit (dictionnaires, grammaires) ont fait l'objet d'excellentes éditions critiques.

2.8. Tradition japonaise (Akira Terada, *Université du Havre, GRIC, CRLAO*)

- La période considérée s'étend des premières sources accessibles jusqu'à l'époque Heian, c'est-à-dire vers le 10^e s., époque où les japonais fixent leurs propres systèmes d'écriture.
- Les sources compulsées consistent principalement en poèmes. Des

7 Manuscrit népalais du 13^e s.

8 Propos empruntés à Lyne Bansat-Boudon (1992, p. 29).

références sont faites à des chroniques mythologiques ou historiques, ainsi qu'à des dictionnaires.

- Il s'agit d'une tradition écrite.
- Les débuts de la réflexion linguistique au Japon sont étroitement liés à la pratique de l'écriture ; or le système utilisé est celui du chinois. L'influence de la part de la Chine est indéniable.
- Toutes les sources citées ont été publiées (nombreuses éditions critiques du *Nihonshoki* (« Chronique du Japon »), du *Kojiki* (« Notes sur le passé ») et du *Man'yōshū* (recueil de poèmes)).

3. TENDANCES COMMUNES

Trois tendances communes semblent se dégager des études rassemblées dans ce projet.

3.1. *L'association territoire – peuple – langue*

Lorsqu'il y a un nom propre de langue, il s'agit, dans la plupart des cas (arabe, grec, latin, tamoul, chinois), du nom du territoire où cette langue est parlée et/ou du nom du peuple qui la parle.

Font exception : les désignations du japonais, qui sont en fait des noms de systèmes d'écriture (voir la contribution d'Akira Terada), ainsi que les termes « sanskrit » et « prakrit » (voir la contribution d'Émilie Aussant).

3.2. *Le rapport aux variétés linguistiques autres et la question de la limitation de la langue*

Le rapport à l'altérité semble être un facteur fondamental pour la dénomination des langues et, au-delà, pour l'initiation de la réflexion sur le langage⁹ : on le retrouve, de manière explicite ou implicite, dans toutes les traditions. Par « variétés linguistiques autres », on entend toute variété linguistique considérée comme différente de celle qui est décrite par les premiers théoriciens ; il peut donc s'agir d'une langue étrangère – on parlera alors d'« altérité linguistique externe » –, tout comme il peut s'agir d'une variété régionale, sociale ou historique, ou encore d'un registre non standard – on parlera alors d'« altérité linguistique interne ».

L'identité présuppose l'altérité. Une fois l'identité constituée, l'altérité est – généralement – rejetée. Claude Lévi-Strauss décrira cette façon d'appréhender l'altérité – l'ethnocentrisme – de la manière suivante : « L'humanité cesse aux frontières de la tribu, du groupe linguistique, parfois même du village ; à tel point qu'un grand nombre de populations dites primitives se désignent d'un nom qui signifie les “hommes” (ou parfois – dirons-nous avec plus de discrétion – les “bons”, les “excellents”, les “complets”), impliquant ainsi que les autres tribus, groupes ou villages ne participent pas des vertus – ou de la même nature – humaines, mais sont tout au plus composés de “mauvais”, de “méchants”, de “singes de terre” ou “d'oeufs de pou” » (1987, p. 21).

La moitié des traditions représentées ici appréhendent l'altérité linguistique – qu'elle soit interne ou externe – sur ce mode : elles opposent les bonnes formes

9 Voir Aurox (1994, p. 48).

– il est généralement question de mots ou de prononciations –, bien souvent magnifiées, aux autres formes, conçues comme corrompues, grossières ou impures, autrement dit, comme des déformations ou des formes subordonnées (voir les études sur les traditions arabe, chinoise, grecque et sanskrite)¹⁰.

Si les variétés linguistiques sont souvent appréhendées selon un mode bipolaire (pôle des formes correctes *versus* pôle des formes incorrectes), elles sont aussi souvent liées par un axe qui connecte les deux pôles : la variation langagière a fréquemment été conçue comme un continuum allant des meilleures aux plus mauvaises formes. Cette façon de représenter la diversité linguistique donne le sentiment d’être en présence de la description d’une seule et même langue qui ne connaîtrait que des variations, des « façons de parler ». Cette conception a même été étendue, dans le cas de la tradition arabe, à ce que nous nommerions des « langues étrangères » : les premiers théoriciens arabes du langage classaient en effet les variétés linguistiques de manière particulièrement nuancée, de la plus pure et claire (celle des tribus de nomades chameliers d’Arabie centrale) aux plus indistinctes (certaines variétés de persan).

3.3. Le « silence » des outils linguistiques

Dans un certain nombre de traditions, ce ne sont pas les « outils linguistiques », notamment les grammaires, (ces « instruments les plus porteurs d’outillage théorique » comme le rappelle Bernard Colombat¹¹) qui offrent la terminologie glottonymique la plus élaborée et ce, que ce soit pour les variétés linguistiques autres comme pour la langue décrite.

– Concernant les attitudes relatives à la langue décrite, on peut formuler les remarques suivantes :

Pour certaines traditions indépendantes (c’est très clair en tout cas pour les traditions arabe, grecque et sanskrite), il semblerait que préciser ce dont on parle est tout simplement inutile parce que cela va de soi ; décrire autre chose est impensable, la perspective est exclusivement monolingue¹². Les données des traditions non indépendantes sont moins uniformes, la langue décrite n’y est pas forcément dotée d’un nom propre dès le départ. Le cas du japonais est sans équivalent : la langue a pendant longtemps été considérée comme une variante dialectale du chinois.

- Concernant les attitudes relatives aux variétés linguistiques autres :
 - et en premier lieu l’altérité linguistique interne, on constate que dans les traditions arabe, grecque, latine, sanskrite et prakrite, celle-ci est appréhendée sous la forme d’un continuum, souvent hiérarchisé.
 - pour ce qui est de l’altérité linguistique externe : les traditions sanskrite et prakrite ne l’évoquent pas ; les traditions grecque et chinoise parlent tout au plus de « barbares ». On peut penser que, pour ces traditions, faire mention des langues étrangères, c’est leur témoigner un intérêt qui n’a pas lieu d’être. La tradition arabe inclut – au plus bas de l’échelle – les langues étrangères

10 Cette tendance s’observe dans bien d’autres contextes (voir notamment Akin, 1997, p. 72).

11 Colombat (2003, p. 4).

12 Voir Auroux (1994, p. 58 et suiv.).

qu'elle côtoie dans le continuum linguistique que ses variétés dialectales constituent (voir partie 3.2). Les traditions résultant d'un transfert semblent plus perméables à l'altérité linguistique externe (les textes pré-théoriques tamouls font référence au sanskrit, au prakrit ainsi qu'au telugu ; les textes japonais mentionnent le chinois et le sanskrit ; les textes latins citent un assez grand nombre de langues, en utilisant parfois des noms propres).

Ce qui apparaît de façon nette, c'est qu'aucune des traditions représentées dans ce projet n'a eu l'idée d'étendre son savoir grammatical à d'autres langues¹³. L'effet produit par l'altérité semble s'être limité à la prise de conscience de soi.

RÉFÉRENCES

- Adamou, Evangelia (dir.) (2008). *Le nom des langues II – Le patrimoine plurilingue de la Grèce*, Louvain-La-Neuve, Peeters, BCILL 121.
- Akin, Salih (1997). « Désignation d'une langue innommable dans un texte de loi – Le cas du kurde dans un texte de loi turque », Tabouret-Keller, A. (éd.), *Le nom des langues I – Les enjeux de la nomination des langues*, Louvain-La-Neuve, Peeters, BCILL 95, 69-79.
- Auroux, Sylvain (éd.) (1992). *Histoire des idées linguistiques*. Tome 2 : *Le développement de la grammaire occidentale*, Liège, Mardaga.
- Auroux, Sylvain (1994). *La révolution technologique de la grammatisation*, Liège, Mardaga.
- Auroux, Sylvain (2006). « Hyperlangues, modèles de grammatisation, réduction et autonomisation des langues », *Histoire Épistémologie Langage* XXVIII/2, 7-17.
- Bansat-Boudon, Lyne (1992). *Poétique du théâtre indien – Lectures du Nāṭyaśāstra*, Paris, Publications de l'École française d'Extrême-Orient, vol. 169.
- Bronkhorst, Johannes (2008). « Advice for grammarians », *Asiatische Studien/Études Asiatiques* 62/2, 475-484.
- Colombat, Bernard (2003). « Français *qui que quoi* vs latin *qui(s) quod* : un exemple de la grammatisation du français. Présentation », *Langue Française* 139, 3-9.
- Lévi-Strauss, Claude (1987). *Race et histoire*, Paris, Folio Essais. [1^{re} édition, 1952, Unesco].
- Tabouret-Keller, Andrée (éd.) (1997). *Le nom des langues I – Les enjeux de la nomination des langues*, Louvain-La-Neuve, Peeters. [coll.: BCILL 95]

13 Voir Auroux (1994, p. 78-79). Notons qu'il y a tout de même eu, dans le cas de l'arabe, quelques tentatives. Ces dernières restent cependant individuelles et n'ont eu pratiquement aucun effet sur la doctrine grammaticale.